



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LE PRÉFET

Marseille, le

10 AVR. 2014

Monsieur le Président,

Par courrier du 7 février 2014, vous me faites part des inquiétudes des membres de l'association Asse au Contre Vent concernant le projet de parc éolien sur les communes de Bras d'Asse et de Saint Julien d'Asse dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Ce projet est suivi avec attention par les services déconcentrés de l'État et en particulier la préfecture de département et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Les communes de Bras d'Asse et de Saint Julien d'Asse sont situées dans des zones identifiées comme favorables au développement de l'éolien terrestre dans le schéma régional éolien (SRE) que j'ai approuvé par arrêté le 28 septembre 2012. Ce schéma tient compte d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales et établit la liste des communes dans lesquelles sont situées les zones favorables.

Le SRE est le fruit d'un travail de co-élaboration entre les services de la préfecture de région et ceux du Conseil régional. Il a également été soumis à une intense concertation, qui est notamment passé par une phase de mise à disposition du public du 10 juillet 2012 au 10 septembre 2012. Ainsi, la version définitive du SRE retient les observations et avis relevés pour répondre aux attentes des visiteurs et des résidents régionaux.

Depuis l'été 2013, le SRE est annexé au schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE), document essentiel d'orientation, de stratégie et de cohérence qui décline les objectifs internationaux et nationaux en définissant des orientations et des objectifs régionaux aux horizons 2020, 2030 et 2050. Le SRCAE constitue la feuille de route de la transition énergétique en région, celle-ci passe par le développement important des énergies renouvelables et des démarches généralisées de sobriété et d'efficacité énergétique.

Le développement de l'énergie éolienne, dans le cadre du SRE, est donc un impératif pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour atteindre les objectifs fixés par le SRCAE : un taux de couverture de la consommation d'énergie finale par les énergies renouvelables de 20 % en 2020, 30 % en 2030 et 67 % en 2050. Pour le secteur de la Moyenne Durance, l'objectif de développement de l'éolien a été fixé à 25 MW en 2020 et 80 MW en 2030.

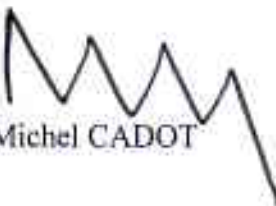
Néanmoins, s'ils s'inscrivent dans ce cadre régional ambitieux et volontariste, les projets éoliens doivent satisfaire parfaitement aux conditions réglementaires relatives au droit de l'urbanisme et au droit de l'environnement. Il est également impératif qu'ils s'inscrivent dans un projet de territoire concerté, partagé avec les collectivités et les habitants pour démontrer la plus-value qu'ils apportent pour la réalisation de la transition énergétique.

Le projet porté par EdF EN sur les communes de Bras d'Asse et de Saint-Julien d'Asse me semble répondre à ces nécessités. Portant initialement sur 26 éoliennes, soit 50 MW, il a été ramené à 7 machines, soit une quinzaine de MW, ce qui est davantage en adéquation avec les objectifs assignés à la Moyenne Durance à moyen terme. Cette réduction de la taille du projet découle surtout de la bonne prise en compte par le porteur du projet des observations émises par les acteurs du territoire, élus comme associations, lors des réunions de concertation tenue à l'été et à l'automne 2013 en vue de finaliser les dossiers de demande d'autorisation. Il comprend également un ensemble intéressant de mesures de compensation et d'accompagnement

Ainsi, vu l'avancée du projet, il est envisagé que les demandes d'autorisation soient déposées dans les prochains mois auprès des services de l'État compétents qui procéderont à leur examen exhaustif. Cette instruction comprendra notamment une enquête publique portant un large périmètre autour du projet qui permettra à l'ensemble des acteurs intéressés de proposer des améliorations au projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. *MC*

indiaux.


Michel CADOT

Monsieur Gérard MOULIN
Président de l'association
Collectif Asse Contre Vent
Pierre d'Arc
04 270 SAINT JEANNET